



Amendement du 22/09/2021

Critères nationaux de sélection pour le

Championnat d'Europe junior

(12-15/11/2021 – à Sarajevo – Bosnie & Herzégovine)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe Junior 2021 (CEJ) de Taekwondo se déroulera du jeudi 12 au dimanche 15 Novembre 2021.

1.2 Lieu

HOTEL HILLS 5*
Butmirska cesta 18, Ilidža
71000, Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CEJ 2021 sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL 2021.
- porteur d'un diplôme de 1^{er} Dan Kukkiwon minimum.
- né en 2006-2005-2004.

1.4 Catégorie de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Femmes : -42kg, -44kg, -46kg, -49kg, -52kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, +68kg
- Hommes : -45kg, -48kg, -51kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, -73kg, -78kg, +78kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le **01/11/2021**.

1.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 28/08/2021 et se clôture **le 24/10/2021 à 23h59**.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.



2. Les critères nationaux de sélection

En raison de l'évolution de la pandémie de Coronavirus, les opens de Slovénie et de Lettonie ont été annulés. Cette situation oblige la Commission Nationale de Sélection à modifier ces critères.

2.1 Les critères

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CEJ 2021, le taekwondoïen belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

Avoir remporté au moins une médaille d'argent et une de bronze lors des tournois de sélection suivants :

- Open de Tallinn G1 (Estonie) (28-29/08/2021)
- Open de Pologne G1 (11-12/09/2021)
- Open de Slovénie G1 (25-26/09/2021) **annulé par l'organisateur,**
- Open de Riga (Lettonie) G1 (9-10/10/2021) **annulé par l'organisateur,** et
- Open des Pays-Bas (G1) (23-24/10/2021)

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les médailles doivent être remportée dans une même catégorie de poids.
- Le taekwondoïen sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des juniors est en croissance. Si un taekwondoïen sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoïen pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.
- Si certains tournois de sélection ne devaient pas accueillir les catégories juniors, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoïens ont réalisé les critères de sélection, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoïen qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 1 ci-dessous :

Résultat	G1	G2
1 ^{er} place	10	20
2 ^{ème} place	6	12
3 ^{ème} place	3,6	7,2
5 ^{ème} place	2,16	4,32
9 ^{ème} place	1,51	3,02
17 ^{ème} place	1,06	2,12
33 ^{ème} place	0,74	1,48
65 ^{ème} place	0,52	1,04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2



Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïen non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

2.3 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoïen sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoïen dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoïen,
- ...

3. Les critères nationaux de délibération

Vu que deux opens de sélection sur 5 ont été annulés par les organisateurs, la Commission nationale de sélection étudiera les propositions de délibération qui lui seront remises par l'intermédiaire des directeurs techniques des fédérations.

3.1 Les critères

Pour pouvoir être délibéré, le taekwondoïen belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

- Avoir remporté au moins une médaille de bronze au terme de 2 combats gagnés.

3.2 En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïens ont réalisé les critères de délibération, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoïen qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera délibérable. Les points sont attribués sur base du tableau 1 ci-dessus.

3.3 Éléments de la délibération

La délibération est une analyse multifactorielle du taekwondo et de son environnement, orientée vers les chances de succès. Elle tient compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- le niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondo dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondo,
- le cadre d'entraînement,
- ...

4. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.